

Les déchets ménagers

Les ordures ménagères et les déchets recyclables sont collectés en porte à porte, selon un calendrier de passage.

Calendrier de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables

[Téléchargez le calendrier de collecte 2024 sur votre territoire Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher](#)

Pour les ordures ménagères, chaque habitation est pourvue d'un bac à puce, suite à la mise en place de la « [Redevance incitative](#) », qui permet de déterminer le volume de déchets par ménage.

Attention, en cas de surplus occasionnel de déchets non-recyclables, pensez à vous munir de sacs de 50 litres spécifiques, auprès de votre mairie, pour un euro dix centimes par sac. Seuls ces sacs seront collectés; les sacs poubelles du commerce ne seront pas pris en charge par les collecteurs.

Pour les déchets recyclables (emballages), chaque habitation est pourvue d'un bac jaune ou de sacs jaunes.

Votre bac a disparu ?

En cas de vol ou de bac égaré, il faut d'abord passer à la gendarmerie pour signaler la perte du bac, puis transmettre le dépôt de plainte à la Communauté de communes afin qu'il soit remplacé.

Votre bac est endommagé ?

Contactez la Communauté de communes, qui le remplacera gratuitement.

Emballages et papiers

Attention pensez a sortir **votre bac jaune**, la veille au soir, tourner la poignée vers la route, rentrer les bacs après la collecte.

Déchets ménagers résiduels

Attention pensez a sortir **votre bac noir**, la veille au soir, tourner la poignée vers la route, rentrer les bacs après la collecte.

COMMUNES	JOURS DE COLLECTE
ATHEE-SUR-CHER	Lundi, semaine paire
BLERE	Mardi, semaine impaire
CERE-LA-RONDE	Vendredi, semaine paire
CHENONCEAUX	Jeudi, semaine paire
CHISSEAUX	Jeudi, semaine paire
CIGOGNE	Mercredi, semaine impaire
CIVRAY-DE-TOURAINES	Jeudi, semaine paire
COURCAY	Mercredi, semaine impaire
DIERRE	Mercredi, semaine impaire
EPEIGNE-LES-BOIS	Vendredi, semaine paire
FRANCUEIL	Jeudi, semaine impaire
LA CROIX-EN-TOURAINES	Lundi, semaine impaire
LUZILLE	Vendredi, semaine paire
SAINT-MARTIN-LE-BEAU	Vendredi, semaine impaire
SUBLAINES	Jeudi, semaine impaire

EN SAVOIR +

SMICTOM AMBOISE

02 47 23 47 66

contact@smictom-amboise.fr

Calendrier de collecte des déchets



Déchets interdits dans votre poubelle

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spéciales. Il existe également beaucoup de points de collecte dans des supermarchés.
- **Les capsules en aluminium pour le café** : elles peuvent être ramenées au vendeur qui les prend alors en charge pour les rediriger vers une filière de recyclage appropriée.
- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil (en échange de l'achat d'un neuf). Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.

- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou un distributeur.

Contacts

SMICTOM Amboise

02 47 23 47 66

contact@smictom-amboise.fr

Communauté de communes Autour de Chenonceaux Bléré-Val de Cher

Tél : 02 47 23 58 63

[Formulaire de contact](#)